

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°313/2022

AUX ETABLISSEMENTS BAMBELOTA

Après avoir reçu le contrat du marché n° 0013/T/CAB/PROGOU/N-UB/DSK/2022, conclu avec la Province du Nord- Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinq cent vingt-deux millions deux cent nonante six mille cinq cent cinquante-un, septante-deux centimes (CDF 522.296.551,72) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF3.656.075,86 (francs congolais trois millions six cent cinquante-six mille septante-cinq, quatre-vingt-six centimes)

Fait à Kinshasa, le 24/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier a.i
BATAMBA BAFENDA Micheline



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i